



© istockphoto.com/xyno6

## REGARDER AU-DELA DE 2015: UN ROLE POUR LA GOUVERNANCE

Le monde est sur le point d'atteindre un nouveau cap pour le développement: 2015. Cela marque à la fois la fin et le début d'un voyage vers un monde meilleur pour tous. L'année 2015 est à la croisée des chemins pour le développement – et pour le rôle qu'y joue la gouvernance.

L'année 2015 est synonyme de date butoir pour les engagements de développement fixés par les dirigeants mondiaux pour la première fois à l'Organisation des Nations Unies (ONU) en l'an 2000 : les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Parmi ces objectifs figurent des promesses cruciales, allant de l'éducation primaire pour tous à un meilleur partenariat mondial sur les questions de commerce, des aides et de la dette.

L'année 2015 apporte également de nouvelles opportunités. Elle représente un moment unique pour se concentrer sur les principaux facteurs menant aux avancées du développement, et pour les intégrer en tant que nouveaux objectifs. Pour Transparency International, la gouvernance et la lutte contre la corruption devraient être reconnues comme des forces essentielles permettant l'élimination de la pauvreté. Tous deux sont les conditions préalables d'un développement durable et équitable. Tous deux sont essentiels pour tout nouvel engagement mondial.

Tandis que le monde regarde au-delà de 2015, Transparency International en appelle à l'ONU et aux gouvernements qui en font partie afin d'établir un objectif de gouvernance pour une gouvernance ouverte, responsable et participative. Il s'agit d'un objectif enraciné dans les droits de l'homme et qui se fonde sur les principes de transparence, d'obligation de rendre des comptes, d'intégrité et de participation des citoyens. Il s'agit d'un objectif applicable à tous les pays mais qu'aucun n'a pour l'instant parfaitement accompli.

Des cibles de gouvernance progressives, intermédiaires et communes à l'ensemble des objectifs de développement doivent également être adoptées. L'intégration des principes de gouvernance dans l'ensemble des engagements pour le développement est la reconnaissance du caractère pluriel de la gouvernance, et de sa contribution primordiale pour les progrès dans différents secteurs : de l'éducation et l'accès à l'eau, à l'environnement et aux ressources naturelles.

Les processus de sélection et de contrôle des objectifs de développement qui seront décidés doivent également être caractérisés par la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et l'engagement des citoyens. Ces principes de gouvernance sont essentiels afin d'élaborer le système de gouvernance mondial nécessaire pour un partenariat mondial véritablement équitable entre les parties prenantes. Par exemple, afin de suivre efficacement les progrès concernant ces engagements de développement, il faut des informations transparentes, fournies en temps utiles, compréhensibles et accessibles à tous.

En plaçant la gouvernance au cœur des nouveaux engagements de développement mondiaux, nous nous assurerons qu'un développement durable, équitable et fondé sur les droits caractérise notre monde au-delà de 2015.

---

## LA DEMANDE DE GOUVERNANCE

Un large consensus a vu le jour en ce qui concerne l'importance de la gouvernance pour transformer le modèle de développement actuel et accélérer les changements positifs dans la vie quotidienne des populations. Cette unanimité se retrouve partout, que ce soit dans les déclarations de l'ONU sur le développement durable et les changements climatiques, ou dans les promesses électorales d'avoir des gouvernements plus ouverts<sup>1</sup>. C'est aussi une idée commune et partagée par des individus de tout âge, hommes et femmes, à travers le monde. Plus de 300 000 personnes consultées lors d'une campagne menée par l'ONU – réalisée grâce à des sondages électroniques ou en personne – ont choisi « un gouvernement honnête et réactif » parmi leurs trois premières demandes pour les problèmes que les futurs engagements de développement mondiaux devraient viser<sup>2</sup>. De plus, l'importance critique de la gouvernance et de la lutte contre la corruption pour le futur de la planète, vers l'horizon 2015 et bien au-delà, est une idée partagée par un grand nombre de parties prenantes et de pays à travers le monde.

En vue du développement équitable et durable d'un pays<sup>3</sup>, des mécanismes de gouvernance sont nécessaires à tous les niveaux: des systèmes d'éducation et de santé d'un pays, à son système financier et ses entreprises. La gouvernance est nécessaire pour atténuer le changement climatique et pour gérer efficacement les terres et les ressources naturelles. La gouvernance est également nécessaire au système mondial qui doit déterminer et contrôler les engagements de développement qui seront pris pour l'après-2015.

Lorsque la gouvernance est efficace et juste, elle fournit un socle solide en faveur de la durabilité économique, environnementale et sociale. Comme cela a été signalé par le Panel de haut-niveau de l'ONU sur les priorités de développement post-2015, « *Afin d'encourager une croissance durable et de long terme (...) la communauté mondiale doit promouvoir la bonne gouvernance, investir dans les institutions stables et responsables, lutter contre la corruption (et) assurer l'état de droit...* »<sup>4</sup>.

Afin que ces effets positifs se réalisent, la gouvernance doit être composée des piliers essentiels et complémentaires que sont la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation<sup>5</sup>.

Ces éléments établissent un cadre de gouvernance pour des changements fondamentaux. Ils servent à libérer les forces positives et d'autonomisation de la gouvernance, et ce pour le bien de la société. Ils garantissent le fait qu'un maximum des ressources nécessaires à l'éradication de la pauvreté soit disponible et effectivement utilisé dans ce but. Ce sont des pièces maîtresses pour rendre le développement équitable, durable et fondé sur les droits.

La transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation créent également les fondations pour lutter contre la corruption dans le secteur public et privé, que ce soit au niveau local, national ou mondial. Elles sont les ingrédients essentiels pour s'assurer que les actes de corruption ne restent pas impunis et que l'impunité et la violence sont éliminées. Ce sont les forces qui créent des sociétés bien gouvernées, pacifiques et justes.

Alors qu'un nouvel agenda de développement est à l'étude, il est primordial que la gouvernance soit placée en son centre.

En regardant au-delà de 2015, nous devons mettre en place les éléments nécessaires à un progrès durable et équitable pour mettre un terme à la pauvreté. Cela débute par la gouvernance.

---

## LES PRINCIPES DE LA GOUVERNANCE

Afin que le processus qui sera mis en place au-delà de l'année 2015 soit couronné de succès, celui-ci doit se focaliser sur la gouvernance et les principes qui la composent: la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation.

**La transparence** garantit que les gouvernements et les entreprises fournissent des informations de façon ouverte, accessible, compréhensible et en temps utile concernant leurs activités, leurs financements et leurs dépenses.

**L'obligation de rendre des comptes** crée des mécanismes permettant de s'assurer que les pouvoirs confiés aux gouvernements et aux entreprises sont utilisés de manière effective — et que les individus soient tenus responsables lorsque ce n'est pas le cas.

**L'intégrité** promeut le respect de la l'état de droit et une éthique forte parmi les gouvernements, les entreprises et les communautés.

**La participation** offre aux individus un espace sécurisé pour débattre, définir et surveiller les actions entreprises dans le secteur public et privé.

---

## RECOMMANDATIONS CLES

La gouvernance définit la manière dont les relations entre l'Etat et les citoyens sont organisées, celle dont l'argent est collecté et dépensé, la manière dont les populations participent à leurs communautés ainsi qu'à la quête commune d'une vie meilleure et d'une prospérité partagée par tous.

La gouvernance doit être aussi centrale dans l'orientation des efforts devant être accomplis au-delà de 2015, qu'elle l'est pour façonner les réalités nationales et mondiales au quotidien.

Transparency International en appelle aux dirigeants mondiaux ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour :

- Etablir en tant qu'objectif à part entière une *gouvernance ouverte, responsable et participative* composé de cibles mesurables, intermédiaires et progressives.
- Intégrer les principes de gouvernance que sont la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation au sein des autres objectifs de développement proposés, en déterminant pour chacun des cibles mesurables, intermédiaires et progressives.

La gouvernance en tant qu'objectif à part entière et l'intégration des principes de la gouvernance au sein de tous les objectifs de développement sont cruciaux pour s'assurer du nécessaire engagement des gouvernements, des incitations indispensables aux entreprises, et de l'engagement nécessaire des citoyens afin que nous puissions tous ensemble atteindre un développement durable et équitable dans l'après-2015.

## LES DOMAINES CIBLES

Pour Transparency International, il est important de souligner à ce stade du processus pour l'après-2015 certains domaines cibles essentiels à un objectif de gouvernance, et ce afin d'informer et de façonner le débat mondial sur les futurs engagements de développement.

Transparency International propose une sélection de domaines cibles qui reflète l'ensemble des sujets<sup>6</sup> qui sont devenus de manière croissante associés à l'idée d'une gouvernance efficace, juste et participative, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Ce sous-ensemble de problèmes liés à la gouvernance a été sélectionné pour son impact immédiat sur la réalisation d'un développement durable et équitable – par-delà le fait qu'il assure la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation. Ils servent à aligner la gouvernance et les efforts de développement au sein d'un ensemble d'engagements cohérent et intégré.

Ces domaines cibles ont trait à la double responsabilité de tous les pays dans de la réalisation progressive des principes de la gouvernance: à la fois en accomplissant ces engagements au niveau national et en promouvant leur accomplissement à l'étranger.

Tous les domaines cibles proposés sont mesurables, à la fois en termes de progrès quantitatifs et qualitatifs. Beaucoup d'entre eux reflètent des problèmes pour lesquels des engagements mondiaux et régionaux existent déjà, et pour lesquels des mécanismes de contrôle sont déjà en place ou des indicateurs sont

---

## RECOMMANDATIONS DE TI

Transparency International est convaincu que le cadre qui sera mis en place après 2015 doit:

- Etablir en tant qu' **objectif** à part entière **une gouvernance ouverte, responsable et participative**, composé de cibles mesurables, intermédiaires et progressives.
- **Intégrer les principes de la gouvernance** que sont la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation **au sein de tous les autres objectifs proposés**, chacun avec des cibles mesurables, intermédiaires et progressives.

d'ores et déjà disponibles. Néanmoins, l'existence de ces processus de suivi et de ces indicateurs ne doit pas être une condition préalable à la sélection des cibles. Le monde doit être ambitieux et sélectionner des cibles qui correspondent à un besoin, plutôt que celles qui sont déjà disponibles. De plus, les développements technologiques de ces dernières années ainsi que ceux qui ne manqueront pas d'intervenir rendront possible à la fois la collecte de données et la participation des citoyens pour les fournir, et ce à un degré qui était jusqu'à récemment presque impensable.

Les domaines cibles que Transparency International estime essentiels à un objectif de gouvernance autonome sont : **l'engagement des citoyens, l'Etat de droit, la transparence fiscale et les marchés publics.**

**Cible n° 1: L'engagement des citoyens: il garantit une participation active et significative de tous les citoyens dans les décisions qui les concernent, ainsi que leurs communautés et notre planète.**

**Explication:** L'engagement des citoyens a le potentiel d'entraîner des changements fondamentaux dans le développement d'un pays. Cet engagement permet de s'assurer que les décisions politiques sont prises dans l'intérêt public et qu'elles lui bénéficient. Afin de véritablement obtenir l'engagement des citoyens, il doit exister un environnement dans lequel les droits de l'homme sont respectés, protégés et accomplis. Les individus, indépendamment de leur milieu, doivent disposer d'un espace équitable et adapté pour s'impliquer dans les décisions politiques. Ils doivent avoir accès à l'information et disposer d'une protection élémentaire de leurs droits civiques<sup>7</sup>. Cela peut être renforcé par la promulgation, l'application et le respect de lois relatives à « l'accès à l'information »<sup>8</sup>, ainsi que par l'existence d'une presse libre et indépendante. L'ensemble de ces facteurs sont essentiels pour faire de la transparence une voie vers l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation. Lorsque l'engagement des citoyens est solide, celui-ci a le pouvoir de transformer les engagements de développement en progrès équitable et durable. Cependant, davantage doit être accompli à travers le monde, – et dans de nombreux pays, bien davantage encore. Entre 2009 et 2011, plus de 100 pays ont adopté des restrictions légales limitant les activités de la société civile<sup>9</sup>. Pour s'assurer que cette dernière dispose d'un espace, l'objectif de créer un « environnement favorable » pour la société civile comme élément des engagements mondiaux sur l'efficacité du développement doit être soutenu et atteint.<sup>10</sup>

**Cible n° 2: L'Etat de droit: s'assurer que l'Etat de droit est respecté, appliqué et défendu par des institutions qui disposent des ressources suffisantes et sont indépendantes, honnêtes, professionnelles et compétentes.**

**Explication:** L'Etat de droit est source de confiance sociale, de responsabilité, de stabilité et de paix. Il fournit les moyens légaux nécessaires à la lutte contre l'impunité, le crime et la violence, ainsi que contre les réseaux illicites. Il crée un contexte dans lequel l'Etat peut effectivement éradiquer la pauvreté et garantir un développement équitable et durable. L'Etat de droit est la base permettant de lutter contre la corruption et de construire la gouvernance. Il crée les fondements légaux et politiques nécessaires à la protection des droits des individus, au maintien de la loi et de l'ordre, et permet de s'assurer que tous les secteurs (publics ou privés) fonctionnent efficacement<sup>11</sup>. En ce sens, l'Etat de droit est un prérequis à la prospérité d'un pays et à son développement. A titre d'exemple, une étude de Transparency International menée parmi 48 pays a démontré qu'une plus faible mortalité maternelle était positivement liée à une meilleure performance étatique concernant l'Etat de droit, même en tenant compte des ressources et des dépenses du pays dans le domaine de la santé<sup>12</sup>.

## OBJECTIFS DE GOUVERNANCE

Transparency International considère que **l'engagement des citoyens, l'état de droit, la transparence fiscale et les marchés publics** sont des éléments essentiels devant être abordés dans le cadre d'un objectif autonome de gouvernance.

Ces 4 domaines cibles peuvent être présentés de la manière suivante:

*Cible 1: L'engagement des citoyens*

Il garantit une participation active et significative de tous les citoyens dans les décisions qui les concernent, ainsi que leurs communautés et notre planète.

*Cible 2: L'Etat de droit*

Il faut assurer que l'état de droit soit respecté, mis en application et maintenu par des institutions qui disposent des ressources suffisantes, qui sont indépendantes, honnêtes, professionnelles et compétentes.

*Cible 3: La Transparence fiscale*

Elle assure que les pays publient l'ensemble de la documentation en lien avec leurs budgets, y compris les recettes et les dépenses, en temps utiles, de manière accessible, détaillée et compréhensible, et qu'ils coopèrent dans la prévention, la détection et l'éradication de tous les flux d'argent illicites.

*Cible 4: La régulation des marchés publics*

Elle assure que tous les pays disposent de processus de passation de marchés publics transparents et responsables, fondés sur l'ouverture, la concurrence et des critères objectifs.

---

Afin de faire respecter l'Etat de droit, la branche judiciaire d'un pays doit être correctement financée, indépendante, impartiale, honnête, compétente et diligente. Il doit exister une police professionnelle et honnête dotée des ressources appropriées, de même pour les enquêteurs et les procureurs. Un système de protection des « lanceurs d'alerte » qui encourage les personnes à dénoncer et à exposer des cas de corruption à tous les niveaux doit être instauré.

Globalement, l'Etat de droit comprend jusqu'à la manière dont les conventions internationales et les traités entrent en vigueur en droit interne, sont mis en application et contrôlés par les pays. Par exemple, la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC), ratifiée par 165 Etats, fournit un cadre international d'importance pour renforcer les systèmes judiciaires au niveau national, l'application des lois et les organismes de surveillance. L'UNCAC et les autres traités internationaux sont des outils essentiels pour faire face à la nature globalisée de nombreux défis contemporains —de l'évasion fiscale<sup>13</sup> et des flux illicites de capitaux<sup>14</sup> aux changements climatiques et au développement durable<sup>15</sup>.

**Cible n°3: la transparence fiscale:** Elle garantit la publication par tous les pays de l'ensemble de la documentation en lien avec leurs budgets - y compris les recettes et les dépenses -, en temps utile, de manière accessible, détaillée et compréhensible, et qu'ils coopèrent dans la prévention, la détection et l'éradication de tous les flux financiers illicites.

**Explication:** Au niveau national, la transparence et l'obligation de rendre des comptes sur les budgets, que ce soit les recettes ou les dépenses, sont des éléments primordiaux pour atteindre un progrès équitable et durable. Il est nécessaire que des informations soient fournies sur l'ensemble des documents fiscaux émanant du gouvernement, sur les recettes et les dépenses programmées (notamment les montants, les objectifs et les bénéficiaires des dépenses publiques). D'autres éléments additionnels devraient être fournis. Ils comprennent les niveaux d'ouverture générale des budgets, la publication en temps utile des documents budgétaires essentiels (y compris les propositions de budget de l'exécutif et les rapports d'audit), les mécanismes de contrôle faisant office de contre-pouvoirs, et l'accès à l'information sur les débats budgétaires au sein du parlement. Pourtant, la plupart de ces informations ne sont pas fournies par les Etats. Selon les résultats récents de recherches effectuées parmi 100 pays, 77 n'ont pas atteint le seuil minimal pour ce qui est communément considéré comme la transparence budgétaire de base<sup>16</sup>.

La transparence fiscale, y compris pour le budget de l'Etat, est essentielle pour s'assurer que les ressources d'un pays soient utilisées pour son développement et l'éradication de la pauvreté et des inégalités. La transparence fiscale démontre aux citoyens que les gouvernements sont des administrateurs responsables des ressources de leur pays. Etant donné que beaucoup de pays voient leurs revenus tirés des ressources naturelles contribuer de manière significative à leurs budgets, il est essentiel que des mesures soient adoptées et mises en œuvre afin d'assurer que ces flux sont transparents et publiquement communiqués. Cela devrait être fait nationalement et internationalement en obligeant les entreprises à divulguer au public leurs revenus projet par projet, pays par pays.

Au niveau international, des efforts collectifs sont nécessaires pour soutenir la transparence fiscale et la mobilisation des ressources nationales en combattant les flux financiers illicites — allant de la fuite de capitaux au blanchiment d'argent et à l'évasion fiscale — qui laissent s'échapper selon les estimations 1600 milliards de US dollars par an de ressources publiques<sup>17</sup>. Cet argent est cruellement nécessaire pour les soins médicaux, l'éducation, les infrastructures et d'autres projets de travaux publics. Ce sont des fonds qui pourraient être utilisés afin de renforcer la stabilité sociale et prévenir des conflits internes. Il est

---

urgent de mettre en place une coopération internationale afin de promouvoir l'intégrité financière et la transparence du système financier international. Cela peut être accompli en appliquant rigoureusement les obligations liées à la lutte contre le blanchiment d'argent, y compris les règles de « connaissez votre client » (KYC « Know Your Customer ») et les procédures d'audit juridique. En parallèle, des efforts au niveau international sont requis pour s'assurer que les autorités de régulation du secteur financier national et international disposent des ressources nécessaires et d'experts suffisamment formés pour remplir pleinement leurs missions de soutien à ces efforts. Finalement, des cadres légaux sont nécessaires afin que les affaires de recouvrements d'avoirs soient portées devant la justice, à la fois dans les pays où ces avoirs ont été dérobés et dans ceux où ils sont déposés<sup>18</sup>.

**Cible N°4: Les marchés publics: Tous les pays ont des processus de passation de marchés publics transparents et responsables, fondés sur l'ouverture, la concurrence et des critères objectifs.**

**Explication:** Les marchés publics touchent à tous les aspects de la vie des citoyens et représentent des montants importants de ressources publiques mobilisées pour le bien public. A travers le monde, les gouvernements municipaux et nationaux utilisent des processus de passation de marchés publics pour construire des routes, assurer la fourniture de livres scolaires, approvisionner les cliniques et construire des systèmes d'eau potable. Ces différentes activités représentent un marché de contrats publics globalement estimé à 2.000 milliards d'US dollars<sup>19</sup>. En raison de l'importance des montants qui sont en jeu, il est important de s'assurer que l'argent des contribuables soit effectivement dépensé afin de fournir des biens de grande qualité à un prix équitable. Néanmoins, la pratique a démontré que lorsque la transparence et l'obligation de rendre des comptes sont faibles dans ce type de contrats, de la corruption peut survenir dans une proportion allant de 10 à 25 pour cent — et dans le pire des cas, jusqu'à 50 pour cent — de la valeur totale du contrat<sup>20</sup>. De surcroît, les compagnies officiant dans le domaine des travaux publics et du bâtiment sont fréquemment considérées comme étant les plus enclines aux pots de vin<sup>21</sup>. De la même manière, les ententes entre entreprises appartenant à ce secteur sont un problème qui mérite une attention particulière.

Afin de contrecarrer cette réalité, des standards relatifs aux passations de marchés publics et à la gestion des finances publiques doivent être adoptés afin de promouvoir une surveillance transparente et responsable des fonds destinés au bénéfice public. Ces règles doivent, également être conformes aux accords internationaux<sup>22</sup>. Les efforts menés par l'initiative pour la transparence dans le secteur de la construction (CoST), l'initiative mondiale sur la transparence des finances publiques (GIFT), l'initiative « Contrat ouvert » (« Open Contracting Initiative ») et le « partenariat pour les gouvernements ouverts » (« Open Government Partnership » - OGP) représentent des processus multilatéraux importants qui mettent en place un seuil nouveau et commun pour ce qu'est une régulation des marchés publics transparente et responsable. Ils fournissent également une série de documents devant être publiquement dévoilés au cours d'une procédure de passation de marchés publics<sup>23</sup>. Il est également nécessaire de comprendre comment la gestion électronique des marchés publics, les politiques de lutte contre la fraude et la corruption, l'exclusion de certaines entreprises du processus (par des agences de crédits à l'exportation et les organisations multilatérales), ainsi qu'une surveillance indépendante peuvent être utilisés pour renforcer la passation de marchés publics.

Au-delà de ces domaines cibles, il est nécessaire que les principes de gouvernance soient intégrés dans le processus de détermination des engagements de développement, des indicateurs sélectionnés en vue de leur contrôle ainsi que dans l'entier processus de mise en œuvre.

---

C'est pourquoi le système de contrôle des engagements qui seront pris pour l'après-2015 doit fournir des informations détaillées, compréhensibles et accessibles en temps utile. La sélection des indicateurs sera une tâche primordiale et devra être soigneusement appréhendée – un effort auquel Transparency International se réjouit de pouvoir contribuer.

## CONCLUSION

Le monde est à la croisée des chemins s'agissant de la gouvernance, de la reconnaissance et de l'utilisation de son rôle fondamental en tant que catalyseur du développement. Pour Transparency International, la gouvernance doit être aussi centrale dans l'agenda de l'après-2015 qu'elle l'est dans la vie de tous les jours à travers le monde.

Transparency International en appelle à l'ONU ainsi qu'aux gouvernements y appartenant pour ancrer et intégrer la gouvernance et la lutte contre la corruption dans le cadre du développement postérieur à 2015. Bien que ce soient des problèmes que tous les individus doivent traiter, l'ONU est en définitive le forum représentatif qui décidera si les Etats membres trouvent un accord sur le sujet.

Les principes de gouvernance doivent prendre une place dans les engagements nationaux qui regardent au-delà de 2015, afin d'inclure des objectifs universels applicables à l'ensemble des pays. Ces principes doivent être transversaux et concerner tous les problèmes de gouvernance: la transparence, l'obligation de rendre des comptes, l'intégrité et la participation. Ils doivent caractériser le processus qui va définir les engagements de développement, leur mise en application et les systèmes de suivi qui seront utilisés pour évaluer les progrès. Adopter une telle approche est audacieux et nécessaire — c'est en effet essentiel pour catalyser les bénéfices d'un développement durable et équitable pour tous les citoyens de tous les pays.

Ce moment historique appelle ce type de mesure, à travers la voix des peuples unis à travers le monde par leur souhait de libérer la puissance formatrice de la gouvernance. Nous pouvons choisir de nous concentrer sur la gouvernance conçue pour le bénéfice de tous, ou faire face aux conséquences de la gouvernance par défaut pour le bénéfice d'une minorité d'intérêts particuliers. Transparency International exhorte les dirigeants de ce monde et les Nations Unies à saisir maintenant cette opportunité.

---

## Notes

<sup>1</sup> Pour les gouvernements, certains des principes essentiels ont été incorporés dans des initiatives mondiales telles que le « Partenariat pour les gouvernements ouverts » (« the Open Government Partnership » (OGP)). Pour plus d'informations, voir: [www.opengovpartnership.org/ogp-participation](http://www.opengovpartnership.org/ogp-participation). Rio+20 et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement appartiennent aux discussions internationales sur ces problèmes.

<sup>2</sup> Ce sont les résultats au 19 avril 2013. Voir: <http://www.myworld2015.org/?page=results&lang=fr>. Voir également: Claire Melamed et Paul Ladd, «My World survey offers architects of post-2015 agenda an unmissable cue», Poverty Matters Blog, *The Guardian*, 25 Mars 2013. [www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters/2013/mar/25/my-world-survey-post-2015-cue](http://www.guardian.co.uk/global-development/poverty-matters/2013/mar/25/my-world-survey-post-2015-cue).

<sup>3</sup> ONU, «Communiqué Meeting of the High Level Panel of Eminent Persons on the Post--2015 Development Agenda» à Monrovia, Libéria, 1er février 2013. [www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/02/Monrovia-Communique-1-February-2013.pdf](http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/02/Monrovia-Communique-1-February-2013.pdf).

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Ces facteurs sont parmi les six mis en avant par la plateforme « Beyond2015 » ([www.beyond2015.org](http://www.beyond2015.org)) dans la catégorie «Just Governance», Soumission à l'ONU d'une consultation sur la gouvernance, Voir : [http://cesr.org/downloads/Beyond%202015\\_Governance\\_position\\_paper.pdf?preview=1](http://cesr.org/downloads/Beyond%202015_Governance_position_paper.pdf?preview=1).

<sup>6</sup> Pour les gouvernements, certains des principes essentiels ont été incorporés dans des initiatives mondiales telles que le « Partenariat pour les gouvernements ouverts » (« the Open Government Partnership » (OGP)). Pour plus d'informations, voir: [www.opengovpartnership.org/ogp-participation](http://www.opengovpartnership.org/ogp-participation). Rio+20 et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement appartiennent aux discussions internationales sur ces problèmes.

<sup>7</sup> Pour plus d'informations, voir: [www.opengovpartnership.org/ogp-participation](http://www.opengovpartnership.org/ogp-participation).

<sup>8</sup> Les lois doivent comporter des dispositions relatives aux droits individuels à l'information sur les données gouvernementales, à la création d'organes de contrôle, aux réserves légales et aux exceptions.

<sup>9</sup> Mandeep Tiwana et Netsanet Belay, «Civil Society: The Clampdown is Real! Global Trends 2009-2010» (Johannesburg, Afrique du Sud: CIVICUS, décembre 2010). [www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/CIVICUSGlobal\\_trends\\_in\\_Civil\\_Society\\_Space\\_2009-2010.pdf](http://www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/CIVICUSGlobal_trends_in_Civil_Society_Space_2009-2010.pdf). Voir également: CIVICUS, «State of Civil Society 2011» (Johannesburg, Afrique du Sud: CIVICUS, avril 2012).

<sup>10</sup> Voir: « Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », paragraphe 22, 1er décembre 2011. [www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/outcome\\_document\\_-\\_final\\_en\\_-\\_2.pdf](http://www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/outcome_document_-_final_en_-_2.pdf).

<sup>11</sup> Transparency International, « La lutte contre la corruption en termes clairs » (Berlin, Allemagne: TI, 2009). [http://www.transparency.org/whatwedo/pub/la\\_lutte\\_contre\\_la\\_corruption\\_en\\_termes\\_clairs](http://www.transparency.org/whatwedo/pub/la_lutte_contre_la_corruption_en_termes_clairs)

<sup>12</sup> Transparency International, « Le catalyseur contre la corruption : la réalisation des OMDs à 2015 » (Berlin, Allemagne: TI, 2010) [http://www.transparency.org/whatwedo/pub/le\\_catalyseur\\_contre\\_la\\_corruption\\_la\\_realisation\\_des\\_omds\\_a\\_2015](http://www.transparency.org/whatwedo/pub/le_catalyseur_contre_la_corruption_la_realisation_des_omds_a_2015)

<sup>13</sup> Les accords incluent l'Accord multilatéral sur l'échange de renseignements en matière fiscale ainsi que des initiatives volontaires telles que le Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

<sup>14</sup> Tel que noté dans la résolution Rio+20 .Voir : « L'avenir que nous voulons », paragraphe 266, 2012, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/476/11/PDF/N1147611.pdf?OpenElement>; Faisant partie du partenariat de Busan (2011), ces engagements ont été pris. Voir : « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », paragraphe 33, Novembre 2011, [www.aideeffectiveness.org/busanhlf4/images/stories/hlf4/OUTCOME\\_DOCUMENT\\_-\\_FINAL\\_EN.pdf](http://www.aideeffectiveness.org/busanhlf4/images/stories/hlf4/OUTCOME_DOCUMENT_-_FINAL_EN.pdf).

<sup>15</sup> Cela comprend la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ([http://unfccc.int/portal\\_francophone/items/3072.php](http://unfccc.int/portal_francophone/items/3072.php)); et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ([www.uncsd2012.org/](http://www.uncsd2012.org/)).

<sup>16</sup> Pour plus d'informations, voir: International Budget Partnership, « Open Budget Survey 2012 », en ligne, <http://internationalbudget.org/what-we-do/open-budget-survey/>.

<sup>17</sup> Raymond Baker et Eva Joly, « Illicit Money: Can it be stopped? ». *New York Review of Books*, 3 décembre 2009. [www.qfintegrity.org/content/view/277/72/](http://www.qfintegrity.org/content/view/277/72/).

<sup>18</sup> Ces mesures reflètent les recommandations de Transparency International listées dans le document « Recommendations ahead of meeting of the Ministers of Finance and Governors of Central Banks», Washington, DC, Avril 18-19 2013. [www.transparency.org/files/content/activity/8Apr2013\\_LetterToFinanceMinistersAndCentralBankGovernors\\_EN.pdf](http://www.transparency.org/files/content/activity/8Apr2013_LetterToFinanceMinistersAndCentralBankGovernors_EN.pdf).

<sup>19</sup> OCDE, « The size of Government Procurement Markets» (Paris, France: OECD, 2002). [www.oecd.org/dataoecd/34/14/1845927.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/34/14/1845927.pdf). Ce montant correspond aux marchés publics potentiellement concurrentiels, i.e. « les marchés pour lesquels des prix compétitifs existent, où il existe une concurrence réelle et effective, ou pour lesquels il existe une concurrence potentielle en raison de l'existence de faibles barrières à l'entrée sur le marché ».

<sup>20</sup> Transparency International, «Handbook for Curbing Corruption in Public Procurement» (Berlin, Allemagne: TI, 2006). [www.transparency.org/whatwedo/pub/handbook\\_for\\_curbing\\_corruption\\_in\\_public\\_procurement](http://www.transparency.org/whatwedo/pub/handbook_for_curbing_corruption_in_public_procurement).

<sup>21</sup> Basé sur 19 secteurs et l'opinion de plus de 3.000 chefs d'entreprise interrogés sur la mesure dans laquelle les entreprises des 28 puissances économiques mondiales sont concernées par la corruption. Voir : Transparency International, «Bribe Payers Report 2011» (Berlin, Allemagne: Transparency International, 2011). <http://bpi.transparency.org/bpi2011/results/>.

---

---

<sup>22</sup> Cela fait référence à l'article 9 de la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) et les recommandations de l'OCDE sur le renforcement de l'intégrité concernant les marchés publics.

<sup>23</sup> Pour OGP, voir: [www.opengovpartnership.org/](http://www.opengovpartnership.org/); Pour GIFT, voir: <http://fiscaltransparency.net/>. Pour CoST, voir: [www.constructiontransparency.org](http://www.constructiontransparency.org/). Pour Open Contracting, voir: [www.open-contracting.org/](http://www.open-contracting.org/).

Transparency International  
Secretariat International  
Alt-Moabit 96  
10559 Berlin  
Allemagne

Téléphone: +49 - 30 - 34 38 200  
Fax: +49 - 30 - 34 70 39 12

[ti@transparency.org](mailto:ti@transparency.org)  
[www.transparency.org](http://www.transparency.org)

[blog.transparency.org](http://blog.transparency.org)  
[facebook.com/transparencyinternational](https://facebook.com/transparencyinternational)  
[twitter.com/anticorruption](https://twitter.com/anticorruption)

Ce document d'orientation a été écrit par  
Craig Fagan, Policy Manager, TI Secrétariat.